



vie

fédérale

La réforme des statuts
Les adhésions
Le soutien des régions
Les chargés de développement
La formation au Service civique

Mettre en mouvement tout le réseau

RÉFORME DES STATUTS

Pour un réseau plus réactif et plus coopérateur

« Quelle organisation collective pour faire face avec réactivité aux réformes de notre secteur et à un environnement complexe ? » Cette question, posée en 2006 par le Conseil d'administration de la FNARS, nous a amenés à réfléchir à l'évolution de notre organisation, pour mettre en cohérence les orientations politiques et le fonctionnement du réseau.

De débat en débat, dans les différentes instances, le projet piloté par la commission « *Vie associative et vie fédérale* » s'est structuré autour des objectifs suivants : développer un réseau plus coopérateur et plus réactif tout en renforçant le fonctionnement démocratique de la fédération. Deux grands axes d'évolution seront pour cela nécessaires. Tout d'abord, une ouverture des instances statutaires à l'ensemble des acteurs, notamment aux personnes accueillies dans nos structures, mais aussi à des experts et des personnalités extérieures. Ensuite, une simplification de ces mêmes instances et de leur fonctionnement (Conseil d'administration et Bureau), en intégrant un rôle renforcé des régions dans la gouvernance fédérale. Avec l'exigence d'en faire des lieux plus participatifs, où s'élaborent les positions de la fédération.

→ Un rôle renforcé des régions

Le projet de réforme des statuts qui sera proposé au vote d'une assemblée générale extraordinaire courant 2011 s'articule autour de trois grands changements.

Il est prévu de créer un conseil des régions, où siègeront l'ensemble des présidents des régions (ou leurs représentants) et où seront invités les délégués régionaux. Ce conseil des régions, qui se réunira au moins trois fois par an, aura un rôle

d'"aiguillon". Il contribuera à la construction des positions communes et aux orientations de la fédération. Il permettra de mutualiser les initiatives. Il sera consulté sur les stratégies mises en œuvre au niveau fédéral. Enfin, il interpellera et émettra des motions à destination du Conseil d'administration. Sous condition d'une majorité des deux tiers de ses membres, il pourra demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire sur un ordre du jour précis.

→ L'ouverture et la simplification des autres instances

Le Conseil d'administration passerait de 52 à 24 membres. Il sera composé de la façon suivante : 9 membres du conseil des régions et 3 adhérents nationaux seront désignés par leurs pairs tandis que le suffrage direct des adhérents désignera les 12 autres membres, soit 6 membres du collège « *administrateurs bénévoles* », 4 membres du collège « *administrateurs salariés* » et 2 membres du collège « *personnes accueillies* ». Ces 12 administrateurs seront élus par les adhérents en assemblée générale. Les régions auront été préalablement informées de leur candidature. Le Conseil d'administration se réunira au moins 5 fois par an.

Toujours dans le but de simplifier le fonctionnement des instances, le comité de gestion sera supprimé et

le Bureau sera repositionné sur ce rôle, avec 8 membres : les 6 membres statutaires et les 2 représentants du conseil des régions, élus parmi les 9 présents au Conseil d'administration.

→ Élargissement du statut de membre actif

Aujourd'hui, seules les structures adhérentes ayant un statut juridique d'association sont admises comme membre actif et ont par là une voix délibérative. La commission estime que l'adhésion à une fédération comme la nôtre doit être liée à la possibilité de voter les rapports et les orientations.

Il est donc proposé d'ouvrir le statut de membre actif à tout groupement d'associations ou autre organisme sans but lucratif qui le souhaiterait, sous réserve qu'il fonctionne sur un principe démocratique et que l'objet et les buts qu'il poursuit correspondent à l'article 2 de nos statuts.

Les différentes discussions autour de ce projet ont amené à des ajustements successifs, des clarifications, des objectifs et des propositions. Les raisons qui nous ont conduits à proposer cette évolution sont relativement partagées mais les débats ont fait émerger des questions plus liées à la politique de la fédération et aux différentes logiques des acteurs que nous rassemblons qu'aux statuts eux-mêmes.

Une réflexion qui est déjà riche pour le réseau, les statuts n'étant jamais une fin en soi.

Le texte final est donc un texte de consensus et c'est maintenant à l'assemblée générale de valider si elle souhaite engager la fédération dans cette évolution ■

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Les adhésions en croissance modérée

Au sein de notre réseau, le développement du nombre d'adhérents reste en progression, mais de manière plus modérée que ces dernières années. Parallèlement à cela, on constate de forts écarts dans les montants perçus entre les FNARS des différentes régions. Des disparités qu'il convient d'expliquer.

En 2010, notre fédération ne comptait pas moins de 862 associations et organismes adhérents.

Comparé à l'année 2009, cela représente une augmentation de 4 % du nombre d'associations adhérentes (33 associations en plus pour l'année 2010, contre 52 en 2009) et de 5 % pour les établissements ou services (76 adhésions contre 91 en 2009).

L'année dernière, le Bureau fédéral a validé 63 nouvelles adhésions pour 112 établissements. À noter que sur les derniers mois de l'année,

le mouvement de regroupements et de fusions d'associations s'est accéléré.

Des demandes d'adhésions de groupements, d'associations adhérentes ou non, jusqu'ici éparses, ont été enregistrées pratiquement à chaque réunion durant cette période.

→ Montants de cotisations : des réalités régionales contrastées

Cette croissance en termes d'adhérents se traduit par une augmentation de 3,26 % du montant

des cotisations perçues, alors que nous affichions encore une croissance de 8,39 % en 2009.

Si les chiffres sont positifs au niveau fédéral, ils se traduisent par des situations très différentes d'une région à l'autre.

Certaines marquent d'importants reculs des montants perçus, comme les FNARS de Franche-Comté (-32 %), du Centre (-12 %) et d'Aquitaine (-9 %), qui ne sont pas liés à une baisse d'adhérents, puisque ces chiffres sont stables, mais à une augmentation générale des impayés, plus sensible sur ces territoires.

En revanche, pour d'autres régions, la tendance est à la hausse : 29 % de plus pour la FNARS Auvergne, 22 % pour l'Alsace et pour l'Océan Indien, 15 % et 12 % pour la Basse-Normandie et la Bourgogne ■

LES CHARGÉS DE DÉVELOPPEMENT EN RÉGION

Une expérience concluante

La FNARS soutient les associations régionales qui, confrontées à des situations difficiles et à l'absence de compétences salariées, souhaitent s'engager dans un projet stratégique de développement. Cet enjeu s'est concrétisé par la création en 2009 d'un nouveau poste, celui de chargé de développement.

Le chargé de développement est recruté et salarié par le siège national pour douze mois. Ce poste est intégralement financé sur le fond d'animation du réseau, fonds constitué par une tranche de 10 % des cotisations versées par les adhérents. Cette mission consiste à concevoir puis mettre en œuvre, avec le Conseil d'administration régional, une stratégie de développement de l'association régionale, ainsi que la dynamisation de son réseau. Après la FNARS

Aquitaine, l'action s'est poursuivie au sein de la FNARS Franche-Comté et de la FNARS Océan Indien, par le recrutement de Marie-Pierre Cattet et de Roland Pawlak.

En 2010, l'expérience s'est également avérée concluante, puisqu'au terme des douze mois, les chargés de développement ont pu construire, en lien avec leurs instances statutaires, un projet stratégique de développement sur leur territoire. Ainsi, à l'issue d'un premier diagnostic impliquant les acteurs

concernés (directeurs, administrateurs, élus, travailleurs sociaux, publics) ont eu lieu des rencontres entre adhérents au sein des structures, des enquêtes auprès de ces derniers pour recueillir leurs expériences et leurs attentes, des commissions et des groupes de travail thématiques. En parallèle, les chargés de développement ont contribué au renforcement de la communication et au développement partenarial.

À l'instar de Lucile Delmas, dont la mission de chargée de développement pour la FNARS Aquitaine s'est pérennisée sous la forme d'un poste de déléguée régionale, Marie-Pierre Cattet est devenue déléguée pour la Franche-Comté. Une mission doit se poursuivre dans l'Océan Indien ■

ANIMATION DU RÉSEAU

Deux événements marquants

Parmi les différentes rencontres qui ont rythmé la vie fédérale, deux événements ont marqué l'année 2010 : l'assemblée générale de la fédération, le 18 juin, et l'université d'automne des 24 et 25 septembre. Retour sur deux temps forts 2010.

Deux cents participants étaient présents à l'assemblée générale qui avait invité le secrétaire d'État chargé du Logement, Benoist Apparu. L'enjeu était de débattre avec lui sur la vision de l'État et les chantiers en cours : la Refondation et la mise en place de Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO). C'est également lors de cette assemblée générale que le Projet fédéral 2010 de la FNARS, qui fixe nos orientations stratégiques pour les 5 ans à venir, a été adopté.

Autre événement notable, l'université d'automne. Tout en favorisant une connaissance mutuelle, cette rencontre est basée sur la contribution active des participants, en les invitant à échanger, à réfléchir et à construire ensemble, hors du cadre statutaire. 121 participants étaient mobilisés.

En plus des intervenants traditionnels (membres du Conseil d'administration fédéral, présidents de région, délégués départementaux, salariés des associations régionales et du siège national),

étaient présents des personnes accueillies issues d'associations d'usagers et de groupes régionaux « usagers ». En ateliers, plusieurs scénarios ont été conçus. Il s'agissait d'imaginer ce que serait la solidarité en 2023, à partir de ces questions :

Quels sont les enjeux majeurs d'aujourd'hui sur lesquels il faut agir pour l'avenir ?

Quels sont les leviers d'actions ?

Quels acteurs doivent intervenir ?

Quel est le rôle de la FNARS dans ces changements ?

Ces scénarios ont vocation à nourrir des pistes d'actions à mettre en place dans le réseau, au service d'une solidarité durable et porteuse d'avenir ■

SERVICE CIVIQUE DANS LES ASSOCIATIONS

Former les volontaires et les tuteurs

La mobilisation de 2000 jeunes en Service civique est une des mesures annoncées par le secrétaire d'État chargé du Logement, Benoist Apparu, constituant le cadre de la Refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement.

Afin de préciser les conditions et les modalités de ce dispositif dans notre secteur, un rapport a été rédigé par Christophe Louis, directeur de l'association « les Enfants du canal ». Le comité de pilotage, dont la FNARS fait partie, piloté par le Chantier national prioritaire, a formulé des préconisations quant à la mise en place du dispositif.

Il s'agira tout d'abord d'accueillir des jeunes volontaires âgés d'au moins 18 ans, mais de refuser, en tant que volontaires, des jeunes eux-mêmes hébergés ou pris en charge par le dispositif de veille

sociale. En parallèle, il faudra proposer des volontariats de 9 mois minimum, définir des missions clairement distinctes de celles des travailleurs sociaux et enfin faire passer l'ensemble des jeunes volontaires par une session de formation avant le démarrage de leur mission.

Ces sessions doivent permettre aux volontaires de prendre conscience des réalités du secteur dans lequel ils vont agir, ainsi que des postures à avoir auprès des personnes accueillies. Pour les tuteurs, il s'agira de se former aux principes du Service civique et à

l'accompagnement des volontaires. À cet effet, un groupe de travail, associant la FNARS nationale et la FNARS Ile de France, s'est constitué pour définir un canevas de formation sur 5 journées, autour de modules tels que « valeur et citoyenneté dans le secteur », « connaissance du public », ou encore « théâtre forum », consacré au travail sur la posture. Ainsi, une session pilote a été organisée par la FNARS Ile de France, à Paris, du 21 au 25 juin 2010.

Fort de cette expérience réussie, la FNARS a été retenue dans le cadre d'un appel d'offres pour organiser, en lien avec les associations régionales, les sessions de sensibilisation et de préparation des volontaires et la formation des tuteurs sur tout le territoire ■